

	COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Date	Jeudi 15 Mai 2025
Séance ouverte à 17h en présence de 13 membres votants	Karim MAHAOUI – Président de l'ACSAC Fatima TIJANE – Secrétaire Générale Patrick Graffin – Trésorier Edina Mulalic – Trésorière adjointe Annick LEVOYER – Membre élue Max Glais – Président section Bien être Pascal Brizard – Membre Tony Pinto – Membre Maryse Bobineau – Présidente section Musculation Jérôme BALLANGER – Président section Musique Christine MIRGAINE – Présidente Photo Ciné Vidéo Fabienne AMIARD – Vice-Présidente section Pilates Thomas Pataux – Vice-Président section Voile Anthony CHANCEREL – Président section Volley-ball Jean-Loup GRECI- Membre

Le Quorum est atteint, les votes pourront avoir lieu.

Rappel ordre du jour :

- Vote du Site internet
- Changement de banque (comptes ACSAC et sections à la BPO)
- Changement Assurance (MAAF)
- Changement de cabinet comptable au 1er septembre 2025
- Ouverture site HELLO ASSOS
- Annulation élection Jean-Loup GRECI et Fabienne TREMBLAIS
- Changement nom de l'ACSAC

En introduction du Conseil d'administration,

Le président après avoir été saisi à plusieurs reprises par plusieurs membres de l'association, a souhaité apporter des précisions au sujet de l'élection de monsieur Max GLAIS au poste de secrétaire adjoint le 17 mars dernier.

Après renseignement auprès de la DRH au sujet du statut de chaque candidat, il en ressort que monsieur Max GLAIS, n'est ni actif, ni retraité des collectivités (VDM, LMM)

Or, en conformité avec les statuts de l'ACSAC, tout candidat au Conseil d'administration doit être actif ou retraité des 3 collectivités (article 2-1-membres), monsieur Max GLAIS n'avait aucun des statuts cités. En conséquence son élection en tant que secrétaire adjoint est annulée et sa radiation confirmée par les membres du CA.

En conséquence, la section Bien Être, devra procéder dans les plus brefs délais à l'élection de la prochaine présidence.

S'en suit des échanges entre les membres du CA à qualifier d'emportés et inaudibles :

Le président conteste l'élection des 2 postes d'administrateurs de Fabienne Tremblais et Jean Loup Gréci, et met donc ces cooptations à l'ordre du jour à AG du 22 mai 2025. Il indique que lors de l'assemblée générale précédente du 5 mars 2025 (versions 3), il a bien été fait état de permettre que ces postes d'administrateurs soient pourvus. Ceci n'est pas remis en cause par le président. Par contre, aucun appel à candidature n'avait été fait, de plus le président note que l'ordre du jour avait été changé à la dernière minute pour effectuer cette cooptation en daté du 17 Mars.

Le vote pour l'élection pour ces 2 postes d'administrateurs est reporté et appelé à candidater aux adhérents internes.

L'ouverture des candidatures en vue de procéder à la bonne marche de l'association et ceci dans les règles qui régisse la gestion des associations est prévu à AG suivant :

Il a été rappelé que le conseil d'administration a vocation à gérer, orienter et contrôler la politique de l'association dans le respect des échanges aussi contradictoire soient-il entre les membres dans l'intérêt collectif.

1 - Communication et site internet de l'ACSAC

Le changement de logo est remis en cause à cause de l'éventuel rapprochement avec le COS.

Interrogation sur la commande de goodies avec le logo de l'ACSAC, si changement de nom.

Le coût prévisionnel de la création par Hello-Asso et la gestion du site internet est de 3500 €. Il sera demandé au prestataire d'apporter le coût réel et définitif incluant le détail de l'offre.

Vote à main levée :

- Garder le Nom de l'ACSAC : majorité oui
- Refonte du logo : majorité oui
- Site internet : majorité oui.

6 Absentions

2 Non

6 Oui

2- Changement de banque de l'ACSAC vers la Banque Populaire de l'Ouest

Vote à main levée : majorité oui - 3 abstentions

3- Changement assurance de l'ACSAC vers la MAAF

Vote à main levée : majorité oui – 3 abstentions

4- Changement cabinet comptable vers COGEP

Vote à main levée : majorité oui

5- Annulation de l'élection de Jean-Loup GRECI et Fabienne TREMBLAIS

Vote à main levée : majorité oui

6 – Tous au Sport

Une demande a été faite aux sections de participer à cette manifestation le 27 juin 2025 au stade Marie Marvingt. Toute participation des agents-salariés de la collectivité à cette manifestation s'effectue sur le temps de travail par ½ journées. Les sections sont invitées à proposer et à présenter des activités lors de cette journée.

Prochain conseil d'administration extraordinaire est le 22 mai 2025 à 17h

Rappel : Je vous remercie d'adresser vos questions à Sophie avant le CA.

**La secrétaire générale
Fatima TIJANE.**